

*ifce*



# **Acheter son premier cheval, cela se prépare!**

Un cheval = un projet

Charlotte GEYL – Observatoire économique et social du cheval  
- IFCE

# Introduction

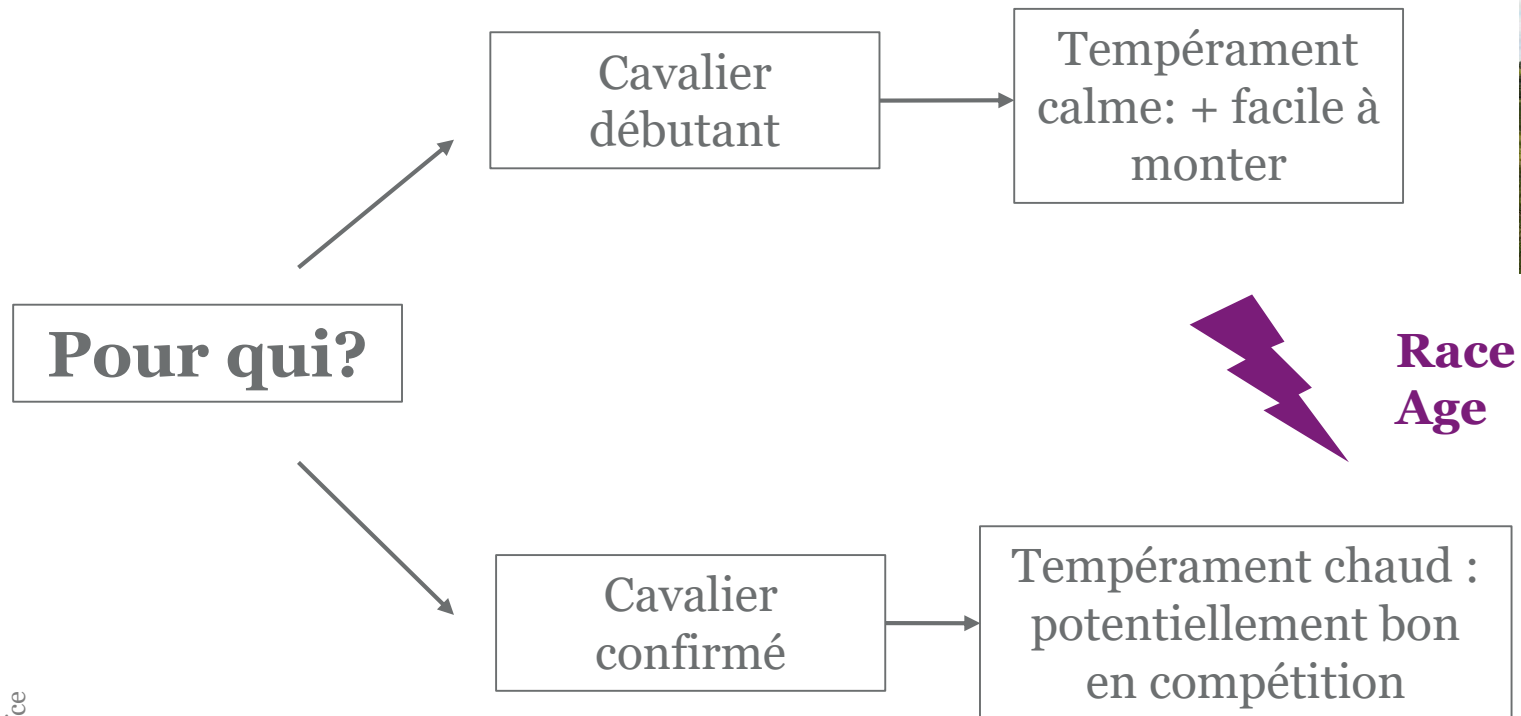
- L'achat d'un cheval n'est pas un acte anodin,
- Lors de l'achat du premier, comment faire ?
- Voici quelques principes simples pour que cet achat se passe le mieux possible :
  - 1- Comment choisir et où trouver son cheval?
  - 2- Quels budgets pour l'achat?
  - 3- Quelles démarches légales?

## Rappel : mode de vie du cheval



- En milieu naturel, le cheval adulte consacre :
  - 60% de son temps à s'alimenter (soit 15 à 16h/jour)
  - 20 à 30% à se reposer
  - 4 à 8% à surveiller l'environnement
  - 4 à 8% à se déplacer
  - le reste aux autres activités
- Le cheval est un animal grégaire qui a besoin de contacts sociaux
- Un cheval peut vivre jusqu'à 30ans voir plus pour certains individus

## Quel est le niveau du cavalier?



- « A jeune cavalier, vieux cheval et jeune cheval à vieux cavalier »

## Quelle discipline?

- Pour quelle discipline?



- A chaque orientation, correspond un type de cheval. Certaines races sont plus adaptées à certaines activités

## Quels circuits de commercialisation?

Marchand et cavalier professionnel : Choix nombreux et conseils lors de la vente pour orienter vers le bon cheval

Eleveur professionnel : conseil lors de la vente

Particulier : Pas d'intermédiaire mais aucun recours possible en cas de problème, nécessité d'avoir compétences pour choisir

Si enseignant en +: conseils et suivis lors de la vente et après

Ventes aux enchères : chevaux de qualité ++ mais prix ++

Professionnels des courses : chevaux réformés des courses, prix souvent faible mais nécessite encadrement par professionnel

## Comment repérer son cheval?

- Le moyen le plus fréquent d'après les enquêtes 2017 : Internet et les petites annonces ( entre 26 et 38% en fonction de l'utilisation future du cheval)
- Puis par son réseau et ses connaissances (entre 19 et 28%)
- Site internet : Association Française du Commerce d'Equidés
- Revues spécialisées et sites internet spécialisés
- Associations régionales d'éleveurs
- Associations nationales de races...
- Conseils des chevaux

## Essai du cheval

- Ne pas hésiter à :

**Se déplacer pour  
voir l'équidé**

**Essayer le cheval sur  
une ou plusieurs  
séances (sur place  
et/ou ailleurs)**

La prise à l'essai du cheval sur une période donnée n'est pas toujours acceptée car le vendeur prend le risque de récupérer son cheval dans un état de santé et/ou de dressage dégradés



## Quel budget d'achat ?

- Avant l'achat, il faut définir un budget d'achat :

Utilisation	Prix moyen (€)	Prix minimum (€)	Prix maximum (€)
Promenade	<b>1 800</b>	160	6 000
Instruction avec compétition	<b>3 300</b>	300	15 000
Instruction sans compétition	<b>900</b>	100	3 000
Uniquement en compétition	<b>8 100</b>	200	50 000
Autre activité de sport-loisir sans compétition	<b>1 700</b>	350	4 200

## Quel budget d'entretien?

- Pour l'entretien du futur cheval :
    - - Box
    - - Pré/Box
    - - Pré
- } En pension ou chez soi

+ frais : vétérinaire,  
maréchalerie,  
ostéopathe...  
+ frais : l'équipement  
(selle, filet...)

Types de pensions	Prix moyens observés	
Pré	50 à 480€	moyenne : 200€
Box	100€ à 1000€	moyenne : 330€
Autres prestations	Sorties paddock, marcheur, couverture... tarifs à ajouter la plupart du temps	

Source : enquêtes OER 2014/2016

## La visite vétérinaire

- Avant l'achat : une visite peut être nécessaire
- Le vétérinaire va vérifier l'état de santé de l'animal et son intégrité physique :
  - Examen général (yeux, cœur, identification)
  - Examen de la locomotion (palpation articulation, test flexion, test pieds, test de la planche → syndrome naviculaire) sur sol dur et mou, ligne droite et cercle
  - Examens radiographiques possibles (4 membres voir +), endoscopie...
  - Le prix varie en fonction des examens réalisés

## Le contrat, qu'est ce que c'est?

Vente =  
Acte juridique courant



Obligation pour chaque partie  
d'agir avec honnêteté et de  
tenir ses engagements

- « La vente est une convention par laquelle une personne s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. Elle peut être faite par acte authentique ou sous seing privé » (Art 1582 du Code Civil)
- Le contrat doit être fait par écrit, non pour qu'il soit valide, mais pour qu'il y ait preuve et encadrement des situations

## Le contrat de vente

- La vente peut être soumise à des conditions :
  - elle aura lieu à condition qu'un événement adienne
  - elle aura lieu sauf si telle chose se produit
- La vente est un acte volontaire :

Consentement

Personne qui sait à quoi elle s'engage :  
Majeurs ou mineurs émancipés avec  
leurs pleines capacités

## Le contrat de vente

- Une préoccupation = **LA PREUVE**
- Prouver que l'animal ne convient pas :



Parce qu'il boite alors qu'il était destiné à la compétition

Parce qu'il est trop vif alors qu'il était destiné à promener des débutants

- On parle de destination de l'équidé : cette clause est importante au sein du contrat
- Chaque partie doit avoir un exemplaire clair

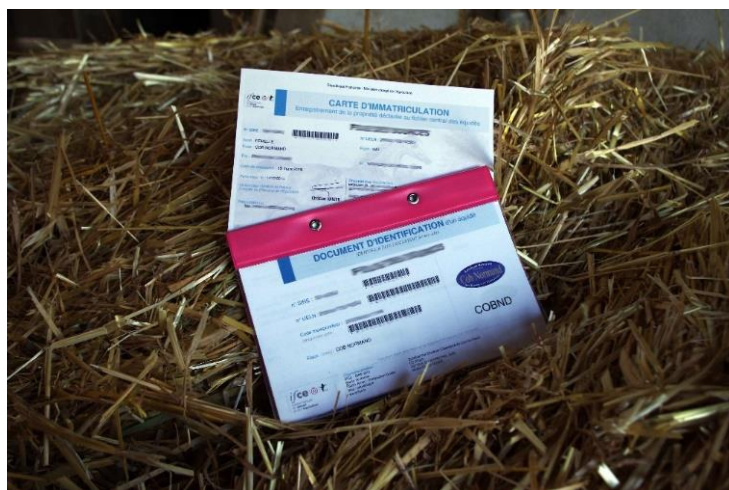
- Exemple de contrat de vente : [https://www.institut-droit-equin.fr/upload/Contrat\\_de\\_vente\\_IDE\\_formulaire.pdf](https://www.institut-droit-equin.fr/upload/Contrat_de_vente_IDE_formulaire.pdf)

## Quelles démarches SIRE ?

- Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2008, l'identification des chevaux est obligatoire
- Tout équidé présent sur le territoire français doit être identifié avec :
  - - un transpondeur électronique
  - - un document d'identification avec les marques de signalement
  - - un numéro SIRE attestant de son enregistrement au fichier central
  - - une carte d'immatriculation (version papier ou dématérialisée)

## Les documents d'identification

- Il est très important d'obtenir les documents d'identification de l'animal



- La carte d'immatriculation



- Le document d'identification

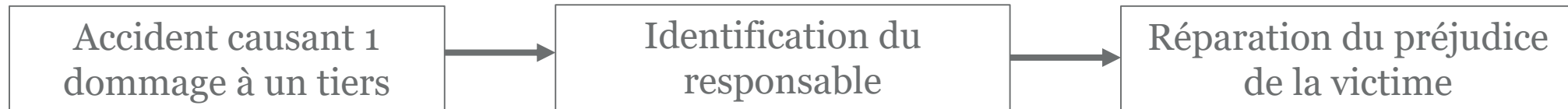
- A noter : la carte d'immatriculation peut-être gardée par le vendeur jusqu'à paiement complet. Ce n'est pas le cas pour le document d'identification qui doit être donné avec l'animal



## Quelles démarches SIRE ?

- L'enregistrement dans le fichier central SIRE de l'équidé et de son propriétaire est obligatoire → 1 MOIS
- Automatique lors de la première identification du cheval pour les documents émis par l'IFCE
- Dans les autres cas, la démarche doit être faite par le propriétaire à chaque changement de propriétaire

## La responsabilité civile (RC)



- Le responsable de l'animal n'est pas forcément son propriétaire mais plus exactement le gardien
- La RC permet de couvrir les risques de dommages qui pourraient être causés aux tiers par le cheval
- Elle peut être prise en plus de la licence FFE ou auprès de son assureur avec l'assurance habitation

## L'annulation de la vente

- Annulation ou résiliation de la vente dans certains cas :

Garantie de conformité  
(uniquement en cas de  
vendeur professionnel et  
acheteur « amateur » )

Vices du consentement  
(jusqu'à 5 ans à dater du  
jour de la découverte)

Vices cachés  
(jusqu'à deux ans de  
délais)

Vices rédhibitoires  
(entre 10 et 30 jours)

## Ce qu'il faut retenir

- Pour réussir ce premier achat :
  - - Bien identifier ses besoins
  - - Définir un budget
  - - Trouver le bon interlocuteur
  - - Essayer le cheval
  - - Etablir un contrat en précisant la destination de l'animal
  - - Obtenir les papiers

• Merci de votre participation



## Sources

- Pages internet :
- <https://www.ifce.fr/ifce/connaissances/statistiques-et-donnees/marches/>
  - Le marché du cheval de sport en France (2018)- AL Pépin (OESC)
  - Le marché du cheval de loisir en France (2018)- AL Pépin (OESC)
- <https://equipedia.ifce.fr/equipedia-tout-lunivers-du-cheval-ifce.html>
  - Budget Temps
  - Le contrat
  - La vente
  - Vices rédhibitoires
  - Vices du consentement
- <http://statscheval.haras-nationaux.fr/core/tabbord.php?zone=229&r=1346>
- Caractéristiques des cabinets vétérinaires équins en France (IFCE-Observatoire économique et social du cheval (OESC)- 2009-2012)

## Pour en savoir plus...

- Jeudi 25/04 – 11h30 à 12h – Médiation équidés : Qui, quoi, pour qui, pourquoi? – C.Galloux
- Mardi 30/04 – 11h30 à 12h – Traitements vétérinaires et dopage : limiter les risques – H.Bourguignon
- Mardi 07/05 – 11h30 à 12h – Evaluer la charge de travail d'un galop... – P.Galloux

**équipédia**

<https://equipedia.ifce.fr>



**équipédia**

ifce